



Pau, le 20 avril 2026

Adhésion au contrat collectif MGEN pour le volet Prévoyance : une nécessité

Les avantages du contrat collectif :

Seul le contrat collectif bénéficiera de la **participation employeur forfaitaire de 7 €**. Il s'agit d'un contrat issu de l'accord interministériel du 20 octobre 2023, signé entre l'employeur et les organisations syndicales, et donc offrant des garanties dont la mise en place est du ressort des comités de suivi, dans lesquels siègent les représentant·es des syndicats. Même s'il peut apparaître plus cher dans certains cas et pour un temps, qu'un contrat individuel, il n'y a pas de tarification à l'âge et l'adhésion s'effectue sur simple demande dans les 6 mois qui suivent sa mise en place sans questionnaire médical (hors agent·e en position de congé long). Enfin, il est **plus solidaire** et offre la **meilleure couverture globale** pour les trois risques incapacité, invalidité, décès.

Le SNES-FSU continue son travail d'information pour que le plus grand nombre de collègues puissent, d'ici le 30 avril prochain, souscrire au contrat collectif prévoyance. D'ici là les agent·es sont, sans autre démarche nécessaire, couvert·es par leur contrat actuel mais ils et elles ne sont pas éligibles à la participation employeur et passé le **1er novembre** leur adhésion au contrat collectif sera soumise à un **questionnaire de santé** avec une sur-cotisation possible.

Rappel de la démarche à suivre :

Appeler le 09 72 72 16 17. Lors du rendez-vous, demander les informations pour **l'adhésion au contrat collectif de la prévoyance**. Suivra la réception dans l'espace sécurisé MGEN d'un devis à signer en ligne. En outre, il faudra avant le 30 avril 2026 résilier par simple courrier le contrat individuel de prévoyance actuel, pour celles et ceux qui y auraient souscrit. Il y aura ainsi continuité dans la couverture, par prélèvement sur votre compte bancaire avec la participation de l'État employeur s'élevant à 7 euros par mois, selon les modalités fixées avec MGEN – MAGE – CNP et non plus par prélèvement à la source sur votre traitement.

Attention : lors de l'entretien téléphonique il vous sera demandé de vous connecter à votre espace adhérent·e MGEN, de téléverser un scan de votre carte d'identité (recto verso) et d'un RIB ainsi que d'indiquer votre revenu brut global.

Pétition

"Pour la création d'une Mutuelle complémentaire gérée par la Sécurité Sociale"

Pour élargir le champ du combat syndical, la FSU appelle à signer la pétition citoyenne en ligne sur le site de l'Assemblée nationale
<https://petitions.assemblee-nationale.fr/initiatives/i-5254#>

La FSU choisit de **relayer et de soutenir cette pétition**, initiée entre autres par le professeur Grimaldi. En effet, même si la proposition ne correspond pas totalement à nos mandats, cette pétition est un excellent outil pour **remettre sur le devant de la scène les questions de santé, de solidarité et de protection sociale**. Il s'agit de redonner la main à la Sécurité sociale qui serait à la fois Assurance Maladie obligatoire et Assurance Maladie complémentaire. La mutuelle ainsi créée serait financée par la cotisation, donc fondée sur les principes de solidarité que nous défendons. Ce changement permettrait d'**enrayer le processus de marchandisation et de financiarisation de la santé** en privant les opérateurs du secteur privé lucratif d'une partie des mannes financières qu'ils convoitent. Pour la FSU il ne s'agit pas d'en rester là, mais bien d'en faire une étape complémentaire du travail engagé avec plusieurs organisations pour **faire du « 100% Sécu » une alternative crédible**.

<https://fsu68.fsu.fr/petition-citoyenne-pour-la-creation-dune-mutuelle-complementaire-geree-par-la-securite-sociale/>

Circulaire préparation des examens : Quid des apprentissages au long cours ?

Note de service parue au BO du **27 mars 2026** :

« **Préparation des élèves aux exigences du DNB et des baccalauréats général et technologique à compter de la session 2026** »

L'enseignement apparaît comme ayant pour **objectif principal de préparer les élèves à être évalué-e-s**.

La note de service décrit dans le détail les **pratiques souhaitées**.

Le ministère souhaite que soient généralisés les épreuves blanches et les temps de révision intensifs avant les examens, s'appuyant sur ce qui existe déjà localement. Or, ce qui apparaissait comme des choix d'équipes ici ou là n'a peut-être pas la même pertinence ailleurs.

L'une des sous-parties enjoint à « *Mobiliser les dispositifs d'accompagnement des élèves* » (heures de soutien, « Devoirs faits », accompagnement personnalisé, tutorat) pour aider les élèves, surtout dans la préparation aux examens. On y relève l'**absence** de précision sur leur **financement** et le fait que l'**aide aux élèves en difficulté** est désormais centrée principalement sur la **réussite aux épreuves** (DNB, bac) plutôt que sur les apprentissages en général.

Le ministère invite également à l'engagement dans le style méritocratique en vogue où l'élève est sommé de s'investir davantage pour réussir ses examens, avec des enseignants jouant un rôle de coach. À l'heure où la **souffrance psychique** des jeunes ne laisse pas d'inquiéter, cette **logique concurrentielle** qui considère l'enseignement d'abord sinon exclusivement comme un objet d'effort et de mérite, doit alerter.

Parallèlement, malgré la dégradation des conditions d'enseignement et le manque de moyens, les exigences des examens augmentent, créant un décalage avec la réalité scolaire. Cette situation conduit à faire porter la responsabilité de l'échec principalement sur les élèves.

Comme pour la note de service du 28 août 2025 organisant la mise en place des projets d'évaluation, le SNES-FSU rappelle qu'une **note de service** n'a que **peu de valeur réglementaire**. Le Code de l'éducation garantit la **liberté pédagogique** des professeur·es. Cette nouvelle note de service ne doit pas être un instrument d'imposition de présumée « bonnes pratiques » collectives. Ce qui prime, ce sont les choix pédagogiques des professeur·es qui en sont les meilleur·es expert·es

<https://www.snes.edu/article/le-ministere-veut-uniformiser-la-preparation-aux-examens-non-merci/>

Calendrier Stages

STAGES SNES 64

- **Lundi 1er juin : 9h30 au siège du S2 à Pau (11 av Edouard VII)**
« **ANIMER UN S1 AU SEIN DE SON ETABLISSEMENT** » en présence de **Maitane COCAGNE**, secrétaire générale académique adjointe.

Ce stage sera également l'occasion de nous rencontrer et d'échanger. Inscription via votre espace adhérent·es, rubrique stages académiques. L'autorisation d'absence de droit, à remettre à l'administration de votre établissement, sera générée automatiquement à la fin de votre inscription.

STAGES FSU 64

- **Jeudi 21 et vendredi 22 mai : à PAU (UPPA, AMPHI E), STAGE SYNDICAL VISA 64**
« **POUR CONTRER LA RÉSISTIBLE ASCENSION AU POUVOIR DE L'EXTRÊME DROITE, ON S'ORGANISE, ON SE RASSEMBLE, ON SE FORME.** » [infos et inscriptions](#)

- **Jeudi 11 juin : à PAU (Collège PIERRE EMMANUEL), STAGE SYNDICAL FSU 64 et FSU 65 :**
« **POUR UN ENSEIGNEMENT EGALITAIRE** » avec les interventions de **Mireille BAURENS**, enseignante chercheuse en anglais et de **Fabrice DHUME SONZOGNI**, sociologue. [infos et inscriptions](#)

1er MAI 2026 : journée internationale des travailleur-se-s

PAU, 10h30 Place Verdun. Manifestation intersyndicale conjointe avec FSU, CGT, SOLIDAIRES, CFDT, UNSA,. (Tract à venir)

BAYONNE, manifestation intersyndicale avec FSU, CGT, SOLIDAIRES et LAB.

MAULEON, manifestation intersyndicale avec FSU, CGT, SOLIDAIRES et LAB. (Tract à venir)